

Granby, le 23 mars 2020 (10 h)

Aux membres du SEHY

**Objet : Informations_COVID-19
(Huitième message)**

Mesdames,
Messieurs,

Voici les sujets traités dans cette communication :

1. Fermeture des écoles jusqu'au 1^{er} mai 2020;
2. Travail rémunéré durant le congé forcé des enseignants (précision de la CSVDC);
3. À qui vous adresser si vous avez une question.

1- Fermeture des écoles jusqu'au 1^{er} mai 2020

Hier, le 22 mars 2020, lors d'une conférence de presse, le premier ministre Legault annonçait la fermeture des écoles jusqu'au 1^{er} mai 2020. Le ministre Roberge annonçait que le ministère mettrait en ligne, à partir du 30 mars 2020, des activités éducatives (non obligatoires) pour les parents. À partir de la semaine du 6 avril 2020, une liste d'activités éducatives (non obligatoires) sera acheminée hebdomadairement aux parents. **M. Legault annonce également qu'il n'y aura pas d'examens du ministère en 2019-2020.** Le ministre Roberge indique que des mesures seront mises en place, dans les prochains jours, afin de permettre aux élèves de récupérer leurs effets scolaires sur invitation. **Il ne faut pas se présenter dans les écoles avant d'y avoir été invité.**

Le Service des ressources humaines de la CSVDC m'a également avisée qu'une lettre a été envoyée à l'ensemble des employés, à la suite de cette annonce.

Le sous-ministre de l'Éducation, monsieur Blackburn, a également fait parvenir une lettre à l'intention des partenaires du réseau de l'éducation. Dans cette lettre (qui sera disponible sur le site Internet du SEHY sehy.qc.ca sous l'onglet COVID-19), nous obtenons les précisions suivantes :

- Jusqu'au 1^{er} mai 2020, le personnel ne doit pas se présenter dans les établissements (sauf ceux qui sont requis pour les services d'urgence);
- À compter du 30 mars 2020, il y aura partage de ressources éducatives pour les parents et les élèves :

- L'utilisation de ces ressources « demeure optionnelle et ne constitue pas une obligation »;
- Pour les élèves de la FP et de la FGA, ils pourront « dans la mesure du possible, faire appel à des ressources déjà existantes en formation à distance, en ligne ou par téléphone pour poursuivre les apprentissages »;
- Pour cet élément, le SEHY n'a pas d'information à savoir que la CSVDC aurait donné des directives aux enseignants visés. Nous vous rappelons donc que votre supérieur hiérarchique est votre direction d'école;
- La lettre précise que « même si la situation sera réévaluée à la fin avril, nous pouvons déjà annoncer que les élèves du préscolaire, primaire et du secondaire n'auront pas à reprendre l'année scolaire actuelle. Si les écoles devaient restées [sic] fermées définitivement au-delà du 1^{er} mai, le passage des élèves au niveau suivant sera basé sur le jugement professionnel de l'enseignant de l'élève en fonction des deux premiers bulletins. Dans tous les scénarios envisagés, les épreuves ministérielles n'auront pas lieu. »
- Le SEHY n'a pas plus d'information quant à la suite des choses. Nous vous informerons dès que nous aurons plus d'informations.

2- Travail rémunéré durant le congé forcé des enseignants (précision de la CSVDC)

À la suite d'une demande de précision de ma part, le Service des ressources humaines de la CSVDC me confirme qu'un enseignant, comme c'était le cas avant la crise, peut travailler auprès d'un autre employeur et recevoir une rémunération.

Le SEHY ajoute que la seule restriction est la clause 5-3.03 de l'entente nationale qui s'applique encore : « Dans le but d'éviter l'accroissement du surplus de personnel, une enseignante ou un enseignant régulier ne peut être à l'emploi d'une autre institution d'enseignement du secteur de l'éducation sans l'accord de sa commission. »

Finalement, à moins d'un avis contraire, vous n'avez pas l'obligation de faire une déclaration à la CSVDC si vous acceptez un autre emploi (sauf si vous êtes un enseignant régulier et que l'autre employeur est une commission scolaire).

3- À qui vous adresser si vous avez une question

Dans la mesure du possible, nous vous demandons de poser vos questions **par courriel** à votre direction d'école en **ajoutant en copie conforme** :

- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Luc Laboissonnière (luclaboissonniere@sehy.qc.ca) pour les enseignants du secondaire;
- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Sophie Veilleux (sophieveilleux@sehy.qc.ca) pour les enseignants de la FP et de la FGA;
- M^{me} Suzanne Leclaire (leclaires@csvdc.qc.ca) et Martin Laboissonnière (martinlaboissonniere@sehy.qc.ca) pour les enseignants du préscolaire et du primaire.

Si vous recevez une réponse à votre question, d'un représentant de la CSVDC, nous vous demandons de la transmettre, **rapidement**, au représentant syndical.

Le Service des ressources humaines de la CSVDC m'a indiqué que je recevrais sous peu une invitation à une conférence téléphonique. Ce sera la première depuis le début de la crise; je tenterai d'obtenir plus d'information pour pouvoir vous la transmettre.

En conclusion

Nous avons ajouté un onglet « COVID-19 » au site Internet du SEHY (<http://sehy.qc.ca/covid-19/>). Vous y trouverez des informations pertinentes ainsi que les communications du SEHY et de la FAE. **Nous vous invitons à partager l'information auprès de vos collègues.** Évidemment, l'onglet sera mis à jour lorsque nous recevrons de nouvelles informations. Nous vous invitons également à suivre la page Facebook du SEHY (<https://www.facebook.com/Syndicat-de-lenseignement-de-la-Haute-Yamaska-SEHY-393640327639582/>) et à la partager avec vos collègues.

Pour les membres du SEHY qui ne reçoivent pas les courriels d'information, vérifiez toutes vos adresses de courriel ainsi que les boîtes de courriels indésirables. Si vous constatez que vous ne recevez pas nos courriels d'information, vous devez en aviser M^{me} Marie-Ève Picard (marieevepicard@sehy.qc.ca) **par courriel**. Les communications du SEHY sont disponibles sur notre site Internet sous l'onglet « COVID-19 ».

Nous continuerons à vous informer lorsque nous avons de nouvelles informations.

La présidente,



Sophie Veilleux

SV/mep